



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 16

Qui ont pris part à la délibération : 12

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 23/10/2025

Date d'affichage : 12/11/2025

L'an deux mil vingt cinq, le vingt sept octobre, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Baptiste BIANCUCCI.

Étaient présents : M. Jean-Baptiste BIANCUCCI, M. Jean Toussaint MICALETTI, M. Jérôme PIERLOVISI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Céline PAOLETTI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, Mme Martine FRATONI, Mme Sarah SENTENAC, Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI, M. Philippe CHIAPPE, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA.

Étaient absents excusés : Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI, Mlle Inès Angéline TRAORE DIT LEROUX.

Étaient absents non excusés : M. Joseph FRATONI, M. Jean Nicolas ANTONIOTTI, Mlle Pauline TORRE.

Procurations : Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI en faveur de M. Jean-Baptiste BIANCUCCI.

Secrétaire : M. ANGEL BENETTI Carlos.

OBJET : DELIBERATION PORTANT SUR LA VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DE MME CAMILLE TORRE

Délibération n° : MA-DEL-2025-060

Cette délibération annule et remplace la précédente n° MA-DEL-2025-060 en date du 27 octobre 2025 pour erreur matérielle sur le nom du géomètre.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande formulée par Madame TORRE Camille qui souhaite acquérir une parcelle d'une superficie de 9 m².

Madame TORRE Camille souhaite régulariser une construction d'une superficie de 9 m², édifiée sur la parcelle communale appartenant au domaine privé de la commune, cadastrée section B n° 1136.

Situation avant document d'arpentage :

- Parcalle section B 1136 d'une contenance de 5 372 m² appartenant au domaine privé de la commune.

Le projet de division établi le 27/08/2025 par la SARL KALLIGEO, géomètre expert, fait apparaître :

- Lot A d'une contenance de 5 363 m² issu de la parcalle B 1136
- Lot B d'une contenance de 9 m² issu de la parcalle B 1136

Il est proposé de vendre à Mme TORRE Camille, le lot B d'une contenance de 9 m² au prix de 30 € le m².

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2025

Publication : 12/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

- L'aliénation du lot B d'une superficie de 9 m² au profit de Mme TORRE Camille
- La vente de cette parcelle au prix de 30 € le m² soit un montant total de 270.00 € (DEUX CENT SOIXANTE DIX EUROS)
- Les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à cette vente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par
voie d'affichage le 12/11/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-Baptiste BIANCUCCI

